

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL
N° RH109/2026**

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 à L512-27,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU l'arrêté N°RH259/2021, fixant les lignes directives de gestion en date du 29 novembre 2021 pris après avis du comité technique,

A R R Ê T E

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade Brigadier-chef principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date
GUITTON Delphine	Gardien-brigadier : 9 ^{ème} échelon	01/06/2026

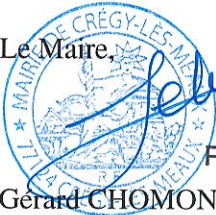
Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- Affiché en mairie, en Direction des Ressources Humaines.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Présidente du Centre de Gestion
- Monsieur le Comptable de la Collectivité

Crégy-lès-Meaux, le 11 mars 2026

Le Maire,

CRÉGY-LES-MEAUX
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe Nicole LEKEUX
Gérard CHOMONT,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CRÉGY LES MEAUX
01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

www.cregylesmeaux.fr

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
De Rédacteur Principal 1ère classe
N° RH106/2026**

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 à L512-27,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

VU l'arrêté N°RH259/2021, fixant les lignes directives de gestion en date du 29 novembre 2021 pris après avis du comité technique,

A R R Ê T E

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur Principal 1^{re} classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date
ALEXANDRE Enithe	Rédacteur Principal de 2 ^{me} classe : 9 ^{me} échelon	01/03/2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- Affiché en mairie, en Direction des Ressources Humaines.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Présidente du Centre de Gestion
- Monsieur le Comptable de la Collectivité

Crégy-lès-Meaux, le 11 mars 2026



Gérard CHOMONT,

CREGY-LES-MEAUX
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe Nicole LEKEUX

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX
01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
N° RH107/2026**

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 à L512-27,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

VU l'arrêté N°RH259/2021, fixant les lignes directives de gestion en date du 29 novembre 2021 pris après avis du comité technique,

A R R Ê T E

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date
PERREAU Clémentine	Adjoint administratif : 7 ^{ème} échelon	02/09/2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- Affiché en mairie, en Direction des Ressources Humaines.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Présidente du Centre de Gestion
- Monsieur le Comptable de la Collectivité

Crégy-lès-Meaux, le 11 mars 2026

 Le Maire,
CRÉGY-LES-MEAUX
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe Nicole LEKEUX
Gérard CHOMONT,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX
01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

www.cregylesmeaux.fr

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
N° RH108/2026**

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 à L512-27,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux,

VU l'arrêté N°RH259/2021, fixant les lignes directives de gestion en date du 29 novembre 2021 pris après avis du comité technique,

A R R Ê T E

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date
FOSSE Gilles	Adjoint Technique : 10 ^{ème} échelon	01/08/2026
RIGARD Vanessa	Adjoint Technique : 7 ^{ème} échelon	01/09/2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- Affiché en mairie, en Direction des Ressources Humaines.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Présidente du Centre de Gestion
- Monsieur le Comptable de la Collectivité

Crégy-lès-Meaux, le 11 mars 2026


Le Maire,
CRÉGY-LES-MEAUX
Pour le Maire et par délégation
Gérard CHOMON Adjointe Nicole LEKEUX

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CRÉGY LES MEAUX
01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

www.cregylesmeaux.fr